

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
CONCURRENT SUITE A UNE MANIFESTATION
D'INTERET SPONTANEE POUR L'OCCUPATION
D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC
DEPARTEMENTAL DU PORT DE MEZE**

Objet de la publicité :

La Ville de Mèze a été sollicitée pour l'occupation d'une partie du domaine public départemental portuaire du port mixte de Mèze dont elle a la gestion, en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une activité économique consistant dans l'exploitation d'une station d'avitaillement en carburant pour les bateaux professionnels.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers, susceptible d'être intéressé par l'occupation d'une partie de ce domaine public maritime, de se manifester en vue de la réalisation et à l'exploitation d'un service similaire, conformément à l'article L2122.1.4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Caractéristiques de l'occupation :

L'occupation a pour vocation d'assurer la réalisation et l'exploitation des ouvrages et installations nécessaires au fonctionnement d'un service d'avitaillement à quai consistant à :

- Assurer l'achat et la fourniture de carburant aux entreprises de pêche et de conchyliculture.
- Fournir les produits détaxés suivants : Essence sans plomb 95, Gazole pour moteurs diesel et Lubrifiants.
- Assurer la collecte des huiles usagées auprès des usagers conchyliculteurs et pêcheurs du port, en assurant le stockage dans des conditions respectueuses de l'environnement et des normes en vigueur, et en assurer l'évacuation.
- Maintenir en parfait état de fonctionnement les équipements exploités.

Il s'engage à exécuter cette mission conformément aux règles de service public et notamment le principe de continuité. La distribution de carburant

aux bateaux devra être obligatoirement assurée selon le calendrier suivant :

- Tous les vendredis :

Du 1^{er} septembre au 30 juin de chaque année = de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures ;

Du 1^{er} juillet au 31 août de chaque année = de 7 heures à 13 heures.

Modalités d'occupation du domaine public maritimes :

L'autorisation d'occupation donnera lieu à la signature d'un contrat de subdélégation portant occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels. Le régime des baux commerciaux est exclu.

La convention d'occupation sera établie pour une durée de 21 ans. A l'échéance de la convention, les parties s'engagent à négocier pour garantir la répartition des lieux incorporés sur le domaine public en fonction des droits applicables. Celle-ci ne pourra pas faire l'objet d'une tacite reconduction.

Le délégataire se rémunère par les ventes des combustibles sur la base du prix homologué du carburant fourni qu'il percevra directement des usagers. Il devra verser au budget du port départemental Mixte de Mèze une redevance d'occupation forfaitaire annuelle dont le montant sera fixé par le conseil municipal de la ville de Mèze.

Le preneur s'acquittera également des charges, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable.

Modalités d'envoi de la manifestation d'intérêt concurrente et renseignements complémentaires :

La manifestation d'intérêt concurrente et/ou toute autre demande complémentaire devra être adressée dans un délai maximum de 15 jours à compter de la publication de cet avis soit jusqu'au 18 décembre 2018.

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

La présentation de la manifestation d'intérêt concurrente devra être constituée par une lettre de candidature comportant la dénomination avec coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du candidat ainsi que ses références professionnelles et techniques précisant les moyens humains et techniques dont il dispose en matière d'exploitation de gestion d'aire d'avitaillement en carburant.

- Par courrier recommandé avec avis de réception, ou par dépôt contre récépissé aux coordonnées suivantes :

Mairie de Mèze
Place Aristide Briand
BP 28
34140 MEZE

- Il sera précisé sur le courrier : « *Proposition dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour une occupation temporaire du domaine public département du port de Mèze– NE PAS OUVRIR* »
- Par courriel à l'adresse suivante : secretariat.dgs@ville-meze.fr
- Renseignement technique et administratif :
M. Jean-Michel BOUIS
Directeur Général Adjoint des Services
Hôtel de Ville
Tél. : 04.67.18.30.50

Date de publication 4 décembre 2018

Si aucun intérêt ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Commune de Mèze pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.